



RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2025-2026

Le 29 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

URGENCE D'UNE RÉFLEXION INSTITUTIONNELLE SUR LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE SUR LA COMMUNAUTÉ UQAMIENNE ET L'AVENIR DES UNIVERSITÉS

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU les *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM* diffusés par la Direction auprès de la communauté universitaire le 15 avril 2026, à travers lesquels « l'UQAM documente, évalue et encadre les usages des outils d'IA générative dans les activités réalisées au sein de l'établissement », et selon lesquels « l'Université soutient les initiatives qui mobilisent ces outils dans un esprit d'assistance et se donne comme mandat d'analyser les diverses possibilités d'accès à ces technologies pour sa communauté, tant du côté des infrastructures et de la sécurité que du soutien pédagogique et technologique »;
- [2] ATTENDU que ce document décline cinq principes en une série de directives adressées à la communauté universitaire, et plus spécifiquement au personnel enseignant, concernant l'utilisation des outils d'IA générative;
- [3] ATTENDU que l'intelligence artificielle, en particulier les systèmes d'intelligence artificielle générative, n'est pas simplement une boîte à outils technologiques dont on doit encadrer disciplinairement l'usage par les individus, mais un phénomène social, économique, politique, et culturel global qui repose sur l'appropriation sans autorisation de la propriété intellectuelle de générations d'universitaires et qui transforme les usages et rapports sociaux de façon transversale, et qui exige par conséquent une réflexion institutionnelle, collective et transversale sur la mission et le futur des universités dans la société;
- [4] ATTENDU que l'expansion de l'intelligence artificielle générative dans la société implique une transformation des objets mêmes des tâches professorales, que ce soit dans la recherche et ses méthodes, dans la formation académique et professionnelle des personnes étudiantes pour un monde saturé d'intelligence artificielle, ou dans les modalités de service à des collectivités coexistant avec l'intelligence artificielle générative;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



- [5] ATTENDU que l'Université ne peut pas décréter unilatéralement des principes directeurs concernant la transformation potentielle de la tâche professorale en l'absence d'une réflexion globale impliquant un dialogue avec le syndicat, ainsi qu'une mobilisation massive des expertises internes de l'UQAM sur les diverses réalités disciplinaires, professionnelles, et existentielles de l'intelligence artificielle générative pour l'avenir de l'université;
- [6] ATTENDU que l'impact social ambivalent de l'expansion de l'intelligence artificielle générative, qui ouvre à la fois des perspectives de progrès extraordinaires pour la santé, le progrès et l'épanouissement des sociétés, ainsi que des horizons de destruction environnementale, d'exploitation humaine, et d'inégalités socioéconomiques sans précédent, causent des dilemmes moraux et politiques inédits pour nombre de personnes, y compris des personnes professeures;
- [7] ATTENDU la mission sociale de l'UQAM, et l'incidence de l'expansion de l'intelligence artificielle générative sur l'accès équitable à la formation universitaire en contexte de fracture numérique et d'inégalités socioéconomiques croissantes;
- [8] ATTENDU le retard accusé par les institutions universitaires à s'engager dans une réflexion collective et institutionnelle sur l'intelligence artificielle générative qui aille au-delà de la gestion éthique des outils technologiques, pour examiner la relation de l'institution universitaire en tant que telle avec les impacts sociaux de l'intelligence artificielle générative;
- [9] ATTENDU la clause 5.02 et l'article 17 de la Convention collective SPUQ-UQAM, qui consacrent le droit des personnes professeures à la liberté académique et à leur propriété intellectuelle;
- [10] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- [11] REMERCIE les collègues qui ont contribué à la réflexion qui a mené à la rédaction des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*;
- [12] RAPPELLE à la direction que toute directive modifiant unilatéralement les conditions de travail conventionnées constitue une infraction de la convention collective;

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca



- [13] RAPPELLE que la portée de la clause 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la liberté universitaire inclut le fait qu'aucune personne professeure ne peut être contrainte institutionnellement d'intégrer ou d'utiliser des outils d'intelligence artificielle générative dans la réalisation des trois composantes de la tâche professorale (enseignement, recherche / création, services aux collectivités);
- [14] RAPPELLE que la clause 17.05 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant le droit d'auteur, d'auteur établit que « le droit de propriété sur une œuvre comport[e] pour l'auteure, l'auteur le droit exclusif de produire ou de reproduire une œuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, de la présenter en public ou de la communiquer au public, de la publier, ainsi que tous les droits inclus dans le droit d'auteur(e), tels les droits de traduire ou d'autrement adapter l'œuvre, de même que les droits moraux et le droit d'autoriser l'exercice du droit d'auteur(e) »;
- [15] DÉPLORE que les syndicats de l'UQAM n'aient pas été consultés dans l'élaboration des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*, qui touchent directement aux conditions de travail des différents corps d'emploi de la communauté uqamienne;
- [16] DÉPLORE le manque d'initiative de la direction de l'université concernant les conséquences de l'expansion de l'intelligence artificielle générative sur l'avenir des programmes de formation supérieure, des structures de recherche universitaire, et des services aux collectivités, ainsi que de la coexistence des divers groupes d'emploi de la communauté universitaire avec l'intelligence artificielle générative;
- [17] DEMANDE à la Commission des études, conformément à la clause 7.16 de la convention collective SPUQ-UQAM, d'instituer une Sous-commission permanente sur l'impact de l'expansion de l'intelligence artificielle au sein de l'université et dans la société, et en particulier sur la mission pédagogique, scientifique, et sociale de l'UQAM pour l'avenir de la société québécoise;
- [18] EXIGE que le thème de l'intelligence artificielle devienne une priorité du mandat du Vice-rectorat à la vie académique et du Vice-rectorat à la recherche, à la création, et à la diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca